

Objectifs

- Objectif de formation : Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.
- Objectifs pédagogiques :
 - Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Public concerné

Tout salarié volontaire de l'entreprise, dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, et d'être acteur de la prévention.

Prérequis ■ Aucun

Tarif : tarif sur devis

Moyens matériels et outils pédagogiques et encadrement de la formation

- Formation en salle animée par un formateur qualifié titulaire d'un certificat de formateur SST à jour de MAC
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Ecran de projection et paperboard
- Support de formation power point
- Apports théoriques et mises en situation / exercices / études de cas
- Plan d'intervention SST magnétique
- Plan d'Actions Prévention
- Tapis de sol
- 3 mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Masques de visage individuels pour l'exercice du « bouche à bouche »
- DAE : Défibrillateur Automatique Externe
- Couverture de survie
- Trousse de secours
- Caisse à outils et objets dangereux fictifs (scie, couteau, cutter ...)
- Téléphone portable fictif
- Mallette de maquillage (simulation de plaies, saignements ...)

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **Certificat SST valable 2 ans**

Supports remis au stagiaire

- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un SST doit retenir.
- L'aide-mémoire INRS ED 4085



Durée

➤ 2 jours (14 heures)

INTRA

PROGRAMME

PARTIE 1 : Comment intervenir face à une situation d'accident de travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Le cadre juridique
 - Comprendre son champ d'intervention en matière de secours
- Protéger de façon adaptée
 - Connaître les mesures de protection
 - Identifier les dangers potentiels
 - Supprimer ou isoler le danger persistant
- Examiner la victime
 - Rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser
- Garantir une alerte
 - Les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter
 - Faire alerter ou alerter soi-même
- Secourir a victime de manière appropriée
 - Déterminer et réaliser l'action en respectant la conduite à tenir (guide des données techniques)
 - Surveiller la victime jusqu'à la prise en charge

PARTIE 2 : Comment contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Les enjeux de la prévention
 - Comprendre le rôle d'acteur de la prévention dans son entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes pouvant y être exposées
 - Déterminer les risques et les dommages potentiels
- Participer à la maîtrise des risques
 - Supprimer ou réduire les risques
 - Transmettre les informations liées à la situation dangereuses
 - Proposer des pistes d'amélioration

Effectifs **OBLIGATOIRES** par session conformément aux référentiels

en vigueur :

4 stagiaires minimum

10 stagiaires maximum

Evaluation des acquis

- Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans des « grilles de certification des compétences du SST ».
- 2 épreuves certificatives
- Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.
- Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de SST.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physique, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Validité du Certificat SST

- Le Certificat SST est valable 2 ans. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une formation de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour conserver sa certification.
- Cependant, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent, afin de garantir un personnel efficace .
- Dans le cas où cette actualisation ferait défaut, le SST perd sa certification SST mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger.

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement de la prestation et ceux exigés selon les référentiels en vigueur.

2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer, si tel est le cas, qu'ils sont munis de leur pièce d'identité et équipés des Equipements de Protection Individuelle règlementaires adéquats.

3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens listés ci-dessus, le personnel délégué par l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.